

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 10 Juin 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Juin à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 04 Juin 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mmes LUBAS, DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, GABARROT, DAL LAGO, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CORTADE à Mme DUBOSQ, Mme CHARLIER à Mme LUBAS, M. PUGNETTI à Mme DAL LAGO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BARBARA, MMES LASSALLE, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2025-04-06 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PLATEFORME NUMERIQUE DU RESEAU DES MUSEES D'OCCITANIE : PROJET D'AVENANT 4

Monsieur le Maire rappelle que la régie culture de Mirande a conclu une convention d'objectifs et de moyens pour le site internet du réseau des musées d'Occitanie avec l'Association Occitanie Musées, convention qui arrive à échéance en date du 31.12.2025.

Elle a pour ambition de :

- mettre à disposition des musées un outil de gestion des données pour leur permettre de mettre en ligne eux-mêmes les informations concernant leurs établissements.
- fournir aux personnels des musées l'accès à un espace professionnel en ligne avec forum de discussions, espace de partage de documents, actualités du réseau...
- proposer des outils de promotion pour valoriser les établissements et leurs collections sur la plateforme (campagnes photographiques, clips vidéo, routes thématiques, ...)
- faire évoluer la plateforme et l'animer.

Cette convention permet également de soutenir de manière globale les actions de l'Association Occitanie Musées à destination des professionnels de musées, comme la programmation de formations avec le CNFPT et l'organisation de journées professionnelles sur des sujets d'actualité, qui permettent d'améliorer les compétences des agents et de favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Afin de poursuivre les objectifs sus visés, il convient de procéder au renouvellement de ladite convention pour une durée supplémentaire de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2026 par la signature de l'avenant 4 dûment proposé ci-après en annexe, pour un montant annuel de 225 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver la prolongation de ladite convention pour une durée de 5 ans pour un coût annuel de 225 € et donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les actes aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Secrétaire,
Thierry VIDAL**



Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 12/06/2025

**Le Maire,
Patrick FANTON**

